

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 4 décembre 2018
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	Excusé
Mme Christiane FAVRE	Administratrice	
Mme Caroline BENBASSAT	Administratrice	
M. Pascal WASSMER	Administrateur	

Bureau du Conseil municipal

M. GUBELMANN Yves	Président	
M. LINGJAERDE Pierre	Vice-Président	
Mme LAZZARELLI Dominique	Secrétaire	Excusée, remplacée par Mme HODEL Sophie

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	Excusée
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
CURZON Jacqueline		RICCIUTI Giuseppe	
DECHEVRENS Pierre-Yves		SIMOS Mony	
GAILLARD Philippe		THIERRIN Jean-Marc	
HENTSCH Claudine			
JACQUIER Jérôme			
LEBOISSARD Anne			

Public : 1 personne.



ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 13 novembre 2018.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions.**
- 5. Projets de délibérations.**
- 6. Projets de motions.**
- 7. Projets de résolutions.**
- 8. Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).**
- 9. Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).**
- 10. Questions écrites ou orales.**

M. le Président Yves GUBELMANN ouvre la séance du 4 décembre 2018 à 20h et souhaite la bienvenue à l'assemblée, ainsi qu'au public.

Il informe que Mme Florence PULIDO est excusée et souhaite la bienvenue à Mme Christiane FAVRE, Administratrice.

Mme Christiane FAVRE se présente et explique qu'elle a été Conseillère municipale durant 8 ans dans la commune de Perly-Certoux. Elle a ensuite été Maire pendant 12 ans, puis Députée au Grand Conseil. Suite à cela, elle a été nommée par le Conseil d'Etat comme Administratrice à Corsier, Hermance, à nouveau Corsier, Collex-Bossy, et actuellement à Anières.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Prestation de serment de Mme Jacqueline CURZON, nouvelle Conseillère municipale.

Prestation de serment

Vu la démission de M. Alexandre SOUCAS ;

Vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal par Mme Jacqueline CURZON ;

Vu la lettre de la chancellerie d'Etat – Service des votations et élections du 21 novembre 2018 ;

Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 01), alinéa c) ;

conformément aux articles 2 et 3 du règlement du Conseil municipal ;

il a été procédé par M. Yves GUBELMANN, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance plénière le mardi 4 décembre 2018, à l'assermentation de Mme Jacqueline CURZON, nouvelle Conseillère municipale en remplacement de M. Alexandre SOUCAS, démissionnaire.

M. Pierre LINGJAERDE indique que Mme Jacqueline CURZON rejoindra les commissions « Finances », « Urbanisme et constructions » et « Sociale, culture et loisirs ». Pour sa part, il quitte la commission « Sociale, culture et loisirs » pour rejoindre la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Mme Anita PORDES quant à elle reprendra le poste de déléguée de la commission intercommunale « Culture, manifestations et loisirs » CoHerAn que M. Alexandre SOUCAS occupait avant sa démission.



Point 2

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 13 novembre 2018.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER indique qu'à la page 6, elle avait pris la parole après la délibération N° 94 relative au FIDU et qu'elle avait demandé si ce crédit d'engagement avait un lien avec la péréquation communale et M. WASSMER avait répondu par la négative. Il y a donc ces deux choses à changer.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3

Discussion et approbation de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4

Communications du bureau.

M. le Président rappelle la procédure concernant les votations

M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5

Rapports des commissions.

M. le Président informe qu'il n'y a pas de rapport de commission et propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

Point 6

Projets de délibérations.

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de délibération et propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

Point 7

Projets de motions.

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de motion et propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

Point 8

Projets de résolutions.

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de résolution et propose de passer au point 9 de l'ordre du jour.

Point 9

Propositions des Administrateurs.

M. le Président passe la parole à Mme l'Administratrice Christiane FAVRE.

Mme l'Administratrice Christiane FAVRE indique ne pas avoir de proposition.



M. le Président passe la parole à Mme l'Administratrice Caroline BENBASSAT.

Mme l'Administratrice Caroline BENBASSAT indique ne pas avoir de proposition.

M. le Président passe la parole à M. l'Administrateur Pascal WASSMER.

M. l'Administrateur Pascal WASSMER rappelle que durant la période sous Administration, il n'est pas possible de prendre de décisions politiques. Il est possible d'avoir des exceptions, mais il faut l'aval du Conseil d'Etat. Il explique qu'ils ont obtenu un plan définitif validé par la DGT (Directions Générale des Transports » concernant le projet de la douane d'Anières, afin de ralentir les véhicules.

Lors de la dernière commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 11 décembre 2018, le sujet a été traité et que les commissaires étaient prêts, à l'unanimité, pour faire passer ce point en délibération, le préavis étant favorable.

M. Pascal WASSMER explique que les délais de la DGT sont longs et propose donc de présenter ce projet ce soir, afin que le Conseil municipal rende également un préavis. Si le préavis est favorable, les Administrateurs pourront demander au Service de Surveillance des Communes (SSCO) de regarder avec le Conseil d'Etat pour obtenir l'autorisation de faire voter la délibération lors de la prochaine séance du Conseil municipal, en janvier 2019.

M. Pierre LINGJAERDE demande s'il est possible de mettre en avant la clause d'urgence, afin d'éviter tout accident sur ce carrefour.

Mme l'Administratrice Christiane FAVRE répond que l'argument sécuritaire sera allégué pour permettre le vote de ce crédit d'engagement en janvier 2019, répondant ainsi aux soucis évoqués.

M. l'Administrateur Pascal WASSMER fait la présentation du projet.



Voir présentation en annexe

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique avoir du mal à comprendre qu'il y ait besoin de 14 mois pour procéder aux adjudications. Il explique que lorsqu'ils auront les adjudications et que les travaux débiteront, il y aura 3 à 5 % d'augmentation et ce ne sera dès lors vraisemblablement plus les mêmes montants.

M. l'Administrateur répond que du moment que le crédit d'engagement est voté, la Commune s'engage pour cette somme. Par prudence, le montant présenté peut être un peu plus élevé pour prévoir cet éventuel cas de figure.

Mme Mony SIMOS demande qui va se charger de faire l'appel d'offre.

M. l'Administrateur indique que c'est le Canton qui va s'en charger.

Mme l'Administratrice Caroline BENBASSAT explique qu'elle a suivi ce dossier depuis le début et qu'elle est choquée, car cela avait commencé par la demande d'une pose d'un panneau limitant la vitesse à 20km/h et elle trouve cela assez typique du Canton de finir avec un si gros budget.

M. l'Administrateur explique que le Département des douanes a donné l'autorisation que les piétons puissent passer derrière la maison de la douane.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS relève que c'était lui qui avait demandé la pose d'un panneau limitant la vitesse à 20km/h et que le reste avait été discuté lors de la commission. Ils ont également fait des demandes, ce n'est dès lors pas uniquement la DGT qui impose des choses.

Mme Roberta RANNI demande s'il est également prévu un parking pour les vélos.



M. l'Administrateur répond qu'il est également souhaité de faire quelque chose en ce sens.

Mme Anne LEBOISSARD demande si les voitures derrière le bus G pourront passer une fois qu'il sera à l'arrêt.

M. l'Administrateur indique que les voitures ne pourront pas passer et attendront derrière le bus.

Mme Mony SIMOS demande s'il y avait d'autres options, comme par exemple l'installation d'un radar.

M. l'Administrateur répond que ce n'était pas possible de poser un radar et qu'il fallait de toute façon faire des aménagements pour les pistes cyclables.

Mme Elisabeth BERY indique qu'au début de législature, en 2015, ils avaient déjà identifié le problème des requérants qui traversaient la route pour rentrer chez eux et que 6 ans plus tard ils ne sont toujours pas protégés. Elle trouve que cet argument est suffisamment fort pour accélérer ce dossier.

M. l'Administrateur est d'accord avec Mme Elisabeth BERY.

M. le Président propose de passer au vote du préavis, afin de présenter ce projet au Service de Surveillance des Communes, en vue de préparer la délibération pour l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 300'000 F.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal préavis favorablement le projet et la proposition de délibérer sur cet objet lors de la séance du Conseil municipal du mois de janvier 2019, après accord du Service de Surveillance des Communes.

M. l'Administrateur Pascal WASSMER souhaite proposer aux Conseillers municipaux de commencer à réfléchir à des idées pour le voyage du Conseil municipal, afin d'en discuter en commission « Sociale, culture et loisirs » avant de revenir au Conseil municipal pour prendre une décision sur la destination.

Mme Roberta RANNI demande s'il y a déjà une date de prévue.

M. l'Administrateur répond qu'il faut également y réfléchir.

M. le Président propose de passer au point 10.

Point 10 **Communications des Administrateurs.**

M. le Président passe la parole à Mme l'Administratrice Christiane FAVRE.

Mme l'Administratrice Christiane FAVRE souhaite parler des particularités du mandat d'Administrateur. Elle explique qu'ils ont reçu un « tous ménages » contenant l'arrêté du Conseil d'Etat qui définit le mandat. Un éditorial dans le journal « Côté Anières » a également été rédigé pour informer la population.

Elle indique qu'il s'agit d'une situation qui bouscule la vie politique et que la tâche des Administrateurs est de prendre toutes les décisions permettant à l'administration de fonctionner correctement, de faire face à toutes les obligations légales, comme par exemple boucler les comptes ou préparer le budget. Les Administrateurs ont la capacité de faire tout ce qui est légalement attendu des communes.



Elle précise encore que les travaux en cours ne doivent évidemment pas être interrompus et qu'il serait même possible, avec l'accord du Conseil d'Etat, d'engager un travail plus important.

Elle explique que les Administrateurs ne peuvent en aucun cas prendre des décisions politiques ou d'engager la Commune sur le long terme. Il n'est par exemple pas possible, actuellement, d'avancer avec le PDCOM.

Mme l'Administratrice indique avoir lu les deux derniers procès-verbaux du Conseil municipal et avoir vu que le projet de la navette lacustre avait été évoqué. Elle explique qu'il s'agit d'un projet qui doit également être mis en pause, en raison de son caractère politique.

Elle informe que les dicastères restent attribués tels qu'auparavant, sachant qu'elle s'occupera de ceux dont M. le Maire était en charge, en précisant encore que toutes les décisions sont prises en commun.

Mme Claudine HENTSCH demande comment cela va se passer pour les procédures de naturalisation.

Mme l'Administratrice Christiane FAVRE répond que rien ne change.

M. l'Administrateur Pascal WASSMER rajoute que les études actuellement en cours auprès de sociétés externes peuvent se poursuivre, tant qu'aucune décision n'est prise. Ils pourront donc informer des résultats des études mais il ne pourra pas y avoir de débat.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande sur quels points ils ne pourront pas agir.

Mme l'Administratrice Christiane FAVRE répond que la liste a été préparée liste et que beaucoup de projets peuvent malgré tout se poursuivre. Elle indique que concernant la fibre optique, les Administrateurs vont voir avec Me Bertrand REICH à quel moment il faut interrompre le projet (avant ou après l'ouverture des enveloppes des offres en vue de l'adjudication).

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande si les sommes votées lors du budget peuvent être engagées.

Mme l'Administratrice Christiane FAVRE répond positivement.

M. le Président passe la parole à Mme l'Administratrice Caroline BENBASSAT.

Mme l'Administratrice Caroline BENBASSAT indique ne pas avoir de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Administrateur Pascal WASSMER.

M. l'Administrateur Pascal WASSMER indique que des routes ont été coupées dernièrement. La route de l'Hospice a été interdite à la circulation le dimanche matin 2 décembre 2018, en raison d'un accident. En effet, un véhicule est sorti de la route et a sectionné une ligne de 18'000 volts. Il n'y a heureusement pas eu de blessés.

Il explique que la semaine d'avant la route d'Hermance a également été coupée par un pont lourd qui est tombé dans la fouille. La police a donc décidé de couper la route, afin de replacer le pont.

M. l'Administrateur souligne encore que suite aux travaux de la route d'Hermance, il y a plus de trafic sur chemin des Ambys. Le souci est qu'il y a beaucoup d'enfants qui empruntent ce chemin pour aller à l'école. Il a donc demandé à la police municipale de surveiller la route entre 7h40 et 8h et ces derniers doivent revenir à lui avec les résultats.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour.



Point 11
Questions écrites ou orales.

Vélos électriques

M. Jean-Marc THIERRIN demande qui s'occupe de la maintenance des vélos électriques, car il a voulu en emprunter un et a eu des problèmes avec deux d'entre eux.

M. l'Administrateur Pascal WASSMER répond qu'une société s'en occupe et qu'il va faire remonter l'information.

M. Jean-Marc THIERRIN explique qu'il s'est rendu de nuit pour louer le vélo et que le panneau explicatif n'est pas éclairé.

Mme Anita PORDES demande s'il est possible d'installer un abri à vélos pour les protéger de la pluie et de la neige.

M. l'Administrateur Pascal WASSMER répond que oui ce serait possible.

Mme Anne LEBOISSARD demande s'il est possible de signaler les problèmes sur l'application des vélos.

M. Jean-Marc THIERRIN indique qu'il y a uniquement un numéro de téléphone.

M. l'Administrateur Pascal WASSMER explique que c'est une bonne idée et qu'il va faire remonter l'information.

Travaux à la laiterie

M. Philippe GAILLARD s'interroge sur les travaux en cours à la laiterie.

Mme l'Administratrice Caroline BENBASSAT répond que c'est un privé qui a racheté la laiterie et qu'elle ne sait pas ce qu'il est en train de faire mais qu'elle va se renseigner.

Absence du Maire

M. Jean-Marc THIERRIN demande si durant cette période d'absence du Maire il est possible de déposer des motions et des résolutions.

Mme l'Administratrice Christiane FAVRE répond qu'elle n'y voit pas d'inconvénient.

Parking au chemin des Avallons

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique que les habitants du ch. des Avallons 44-50 se plaignent que des personnes se garent n'importe où devant chez eux.

M. l'Administrateur Pascal WASSMER répond que le problème a déjà été soulevé et il a été demandé qu'un arrêté soit promulgué, afin de leur permettre de dénoncer les contrevenants. Cela voudrait dire que les APM et la société Python pourront dénoncer ces véhicules.

Patinoire

M. Pierre-Yves DECHEVRENS trouve dommage que rien d'officiel n'ait été fait pour l'ouverture de la patinoire.

M. l'Administrateur Pascal WASSMER indique que cela avait été fait en début de législature et qu'ils pourraient éventuellement le refaire l'année prochaine.



Nouvel an

M. Jean-Marc THIERRIN demande si les conjoints sont invités lors du nouvel an.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI répond que oui.

Assemblée générale du P'tit Resto

Mme Elisabeth BERY explique avoir eu le plaisir d'aller à l'assemblée générale du restaurant scolaire et elle tenait à féliciter Mme Marie DUBREUCQ pour la tenue des comptes. Elle explique qu'il y a de plus en plus d'enfants et que l'espace commence à manquer. Elle indique que le Comité va contacter la Commune à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexe mentionnée

